

**Les coopératives laitières s'engagent à répercuter à leurs adhérents  
les hausses de tarifs qui seront concédées au 1<sup>er</sup> juillet**

**Dans un contexte d'extrême difficulté pour la filière dans son ensemble, et plus particulièrement pour les producteurs, les coopératives laitières confirment tout mettre en œuvre pour satisfaire l'impératif de revalorisation du prix du lait et s'engagent à rétrocéder intégralement les hausses de tarifs qui seront concédées par leurs différents clients, à condition que celles-ci soient effectives dès le 1<sup>er</sup> juillet sur l'ensemble des catégories de produits laitiers :**

- **De la part des distributeurs, sur l'ensemble des segments : MDD, 1<sup>er</sup> prix, hard-discount**
- **De la part de la Restauration hors-domicile.**

En fonction de leur mix-produit et du niveau des augmentations perçues de leurs clients, et dans le respect du droit de la concurrence, **les coopératives laitières s'engagent à répercuter à leurs associés-coopérateurs l'ensemble des hausses consenties sur ces segments. Elles le feront, comme dans leur fonctionnement habituel, en toute transparence avec leurs adhérents et ce processus pourra également être vérifié par le médiateur des contrats.**

La FNCL tient cependant à rappeler que le prix du lait résulte toujours de la stratégie et du mix-produit des entreprises, en prenant en compte les différents produits transformés, les différentes valorisations auprès des différents clients, comprenant aussi les marchés à l'export.

La pérennité de l'activité laitière passera aussi par des mesures structurelles, adaptées au nouveau monde laitier libéralisé : *« La FNCL et les coopératives qu'elle représente mettent tout en œuvre pour accompagner leurs associés-coopérateurs, notamment en revalorisant le prix du lait. Mais cela ne sera efficace et durable qu'à la seule condition de mesures structurelles : au niveau national, l'arrêt de la guerre des prix entre distributeurs et une nouvelle loi des relations commerciales basée sur la création de valeur. Au niveau européen, des outils de prévention et de gestion de crise doivent être mis en place dans la prochaine PAC, pour éviter les effets trop extrêmes de la volatilité sur les différents opérateurs »*, explique Dominique Chargé, Président de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières.

#### **A propos de la FNCL**

*La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par leurs associés-coopérateurs. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros en 2015. Plus de 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.*